

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 04/09/2020

COVID-19 EN ILLE-ET-VILAINE

Plan métropolitain de prévention et de protection renforcées dans la gestion de l'épidémie

À la demande du Gouvernement et afin d'anticiper une réponse commune, concertée et coordonnée selon l'évolution de l'épidémie de covid-19, la Préfète d'Ille-et-Vilaine et la Présidente de Rennes Métropole ont adopté un plan métropolitain de prévention et de protection renforcées pour la métropole de Rennes. Il vise, dans le même temps, à préserver la continuité de la vie économique et sociale.

Déclinaison territoriale des mesures nationales, ce plan a été élaboré par la préfecture d'Ille-et-Vilaine, l'Agence régionale de santé (ARS) et Rennes Métropole, en étroite collaboration.

Il a fait l'objet, ces deux dernières semaines, d'une concertation locale avec les maires des 43 communes de la métropole rennaise, des représentants du monde économique et des acteurs académiques.

Il prévoit 4 niveaux de réponse en fonction de l'intensité de l'épidémie.

Chaque niveau du plan métropolitain est déclenché sur décision formelle de la Préfecture, après concertation avec Rennes Métropole et l'ARS, au regard d'un faisceau d'indicateurs sanitaires.

Le plan prévoit des mesures adaptées à chaque niveau, en précisant à chaque fois des modalités spécifiques de décision et d'information.

- En niveau 1 : adaptation de la stratégie de dépistage et de la réglementation administrative (port du masque, gestion des grands rassemblements, respect des gestes barrières, renforcement des contrôles du respect de ces mesures...);
- En niveau 2 : renforcement de la stratégie de dépistage et de la réglementation administrative des activités (possibilité d'interdire certaines activités, de suspendre l'accueil des élèves et des étudiants...), mobilisation de l'offre de santé...;
- En niveau 3 : mesures renforcées de protection (fermeture ciblée de parcs et jardins, fermeture anticipée de bars et restaurants...) et élargissement des membres de la cellule de crise ;
- En niveau 4 : la perte de contrôle de l'épidémie peut conduire à un reconfinement partiel ou total à une échelle territoriale à déterminer.

Pièces jointes

- Plan métropolitain de prévention et de protection renforcées en cas de rebond de l'épidémie
- Mesures vis-à-vis du grand public aux différents niveaux du plan

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Tél : 02 99 02 11 80
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Agence régionale de santé
Bretagne**

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr

Rennes Métropole

Tél : 02 23 62 22 34
Mél : m.legeais@rennesmetropole.fr